



# La Chambourgeoise

## LE MOT DU MAIRE

Difficile de faire le point sur les mois passés sans une pensée pour le 14 juillet, jour de notre fête nationale, et Nice en particulier, qui resteront marqués à jamais par un nouvel acte de barbarie. Je n'oublie pas non plus l'assassinat, quelques jours plus tard, du père Hamel, victime de ce terrorisme.

Après un printemps pluvieux, faute à la météo, notre pays a donc connu un été meurtrier.

Je reviendrai sur les orages qui ont frappé notre commune les 28 et 29 mai dernier et les accumulations d'eau qui ont suivi. Différents secteurs ont été touchés, l'eau a investi quelques maisons et sous-sols. La semaine qui a suivi a été mouvementée et j'ai déclenché le plan communal de sauvegarde. Je profite de ce mot pour remercier les habitants qui ont manifesté leur solidarité, les agents de la commune et les élus qui se sont mobilisés pour répondre au mieux aux besoins.

Cet épisode a été l'occasion de découvrir que certains fossés étaient comblés par des tailles de haies qui empêchent l'écoulement des eaux. Un programme de nettoyage des fossés a donc été établi et devra être réalisé avant l'hiver. De plus, nombre de propriétés sont bordées de haies ou d'arbres qui débordent sur la voie publique avec parfois des dangers pour la circulation ou la sécurité des piétons. J'invite les propriétaires à effectuer les coupes qui s'imposent et à transporter les déchets à la déchetterie de Loches et rappelle qu'il est interdit, quelle que soit la météo, de brûler.

Juillet et août ont apporté le soleil et la chaleur tant attendus pour le plus grand bonheur des vacanciers.

Pour le conseil municipal, la période a été studieuse, avec la préparation des travaux pour l'automne. Ainsi, outre un conseil municipal le 18 juillet, les commissions se sont réunies pour établir le calendrier des travaux de l'automne.

Le chantier de réhabilitation des vestiaires a débuté à la mi-juillet et devrait se terminer en septembre pour permettre au club de l'utiliser pour le championnat.

Dès le 05 septembre, les travaux d'aménagement débiteront dans la rue Ronsard. La circulation sera perturbée pendant quelques semaines. Les travaux devraient se terminer fin octobre par la pose de l'enrobé par le conseil départemental.

A la mi-octobre, c'est la rue du Haut-Cornillé qui doit être réaménagée, revêtement et caniveaux.

Après accord de l'architecte des bâtiments de France, les travaux de sauvegarde de l'arche des « Ponts romains » sont également prévus. Une subvention de 20% a été obtenue auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Il faut désormais penser à la rentrée, période où chacun de nous retrouve ses activités, scolaires, professionnelles et associatives.

Nous profiterons de cette rentrée pour officialiser, le 09 septembre, la fin des travaux du groupe scolaire en présence des partenaires financiers et entreprises qui ont œuvré sur ce chantier.

Pour mémoire, les travaux se sont élevés à 376 795,64 € TTC dont 226 743,69 € pour l'école et 150 051,95 € pour les logements. La commune a perçu 182 191,00 € de subvention dont 111 791,00 € de l'État, 56 400,00 € de la région et 14 000,00 € du département.

Après 18 mois à l'accueil, Isabelle GALLAND, agent du centre de gestion s'en est allée pour une nouvelle mission. Nous avons le plaisir d'accueillir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre Cédric JOUTEUX, qui assurera l'accueil tous les mardis et mercredis.

Vous retrouverez ci-après les résumés de nos conseils municipaux et le mot de chaque président d'association. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne reprise après cette trêve estivale et plus particulièrement aux élèves qui retrouvent les bancs de l'école...

Le Maire, Laurent COURAUD.

# EXTRAITS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

## Conseil Municipal du 15 février 2016

### FINANCES /

Le Conseil Départemental annonce une prise en charge de 20% du montant des travaux des vestiaires du complexe sportif. Appels d'offre publiés pour la Rue Ronsard, ouverture prévue le 15 mai 2016.

### BATIMENTS-VOIRIE /

> Les diagnostics effectués à la Maison Médicale et vestiaires ne révèlent pas de trace d'amiante.

> Travaux du Groupe Scolaire touchent à leur fin.

> Réalisation du cahier des charges pour la Maison Médicale le mardi 3 mai.

> Rencontre demandée avec Mr PEQUIGNOT du STA de Ligueil pour faire le point sur aménagements de la CD25.

> Relevé pour le bornage au « Haut-Cornillé » effectué le 28 avril 2016, une réunion publique sera proposée avant les travaux.

### VIE SCOLAIRE /

Diagnostic réalisé par l'entreprise Cougnault dans le préfabriqué de l'école suite à des odeurs répétées, des travaux seront réalisés par les agents techniques pour mettre fin au problème et un devis a été demandé pour changer la VMC.

Validation de nouveaux tarifs pour la garderie périscolaire pour la rentrée 2016-2017 :

4 jours : 38€ au lieu de 37€  
5 jours : 41€ au lieu de 40€  
Heure : 2,50 € au lieu de 2€

### VIE ASSOCIATIVE /

Validation des subventions :

Sapeurs Pompier	1000€
ADMR	220€
Temps Libre	800€
Comité des Fêtes	800€
Coop. Scolaire	1600€
Souvenir Français	95€
RCVI	1000€
TCC	1000€
SHOT	120€
Bibliothèque	1200€
Resto du cœur	140€
APEC	400€

### DIVERS /

> Evolution tarifs eau potable :

Eau :

Abonnement 38€ au lieu 36,58€

Consommation 1,33€ au lieu 1,35€

Assainissement :

Abonnement 40€ au lieu 35,51€

Consommation 1,61€ au lieu 1,65€

> La SATESE continue ses contrôles sur les assainissements non collectifs

> La future Communauté de Communes sera constituée de 94 élus.

## Conseil Municipal du 06 juin 2016

### FINANCES /

Suite à un recours auprès de la Préfecture, complément de 1124,43€ à recevoir dans le cadre du FCTVA pour le chauffage de l'église.

Subvention DETR de 35025,00€ à recevoir pour les vestiaires.

### BATIMENTS-VOIRIE /

> Travaux de l'école sont terminés sauf les volets du bureau de la directrice qui sont en commande.

Marché final de 177 304,83€HT pour un marché initial de 172 485,24

€HT soit + 4 819,59€HT

Inauguration de l'école le 9 Septembre 2016 après clôture des comptes.

> Pour les logements : marché final de 116 491,03 € HT pour un marché initial de 123 244,78 € HT soit - 6 753,75€HT

Le petit logement est loué depuis le 01 Juin 2016.

> Rue Ronsard, l'entreprise VERNAT a été retenue, la route ne sera pas fermée pendant les travaux.

> Cornillé, le relevé topographique a été fait, le cahier des charges est en cours.

> Suite à la période orageuse qui s'est déroulée, la commission va étudier les travaux à envisager.

> Vestiaires, validation des 2 derniers lots restés infructueux.

### VIE SCOLAIRE /

Courrier reçu du Département indiquant qu'il n'y aura plus d'aide pour l'accueil des enfants de - de 6 ans soit une perte d'env. 2 600,00€ par an pour la commune.

Un goûter est prévu pour les enfants qui ont participé aux NAP et remerciements aux 3 mamans bénévoles.

Un devis a été demandé pour fermer la cour derrière l'école pour sécuriser l'arrivée côté parking et pour ranger les vélos et trottinettes.

### VIE SOCIALE /

Trois demandes d'aide ont été transmises par le CIAS.

Suite au questionnaire canicule/grand froid, 19 personnes acceptent volontiers d'être suivies.

Les personnes âgées touchées par les inondations ont été appelées.

### URBANISME /

> La nouvelle déchetterie ouvrira le 21 juin 2016, elle est située Zone Industrielle de Vauzelles à Loches. Il y aura plus d'espace et plus de bacs, fournir un justificatif de domicile lors de la 1ère visite pour réalisation d'une carte d'accès.

> A partir du 01 Juillet 2016, notre fournisseur électrique sera Direct Energie suite à notre adhésion au SIEL

> Refus d'inscrire au budget 2017 les travaux d'enfouissement au Petit Luain pour le réseau électrique, France Télécom et l'éclairage public suite à une trop importante prise en charge de la commune.

> Cimetière : un courrier sera fait aux personnes qui se sont manifestées pour proposer l'abandon de la tombe au profit de la commune ou de son entretien.

Pour être enterré à Chambourg sur Indre, en plus de l'une des conditions de résider ou de décéder ou de posséder une concession dans la commune il est proposé de prendre en compte ceux qui paient une taxe d'habitation.

### VIE ASSOCIATIVE /

23 inscriptions pour le concours des maisons fleuries.

### DIVERS /

> Pas d'augmentation du loyer de l'épicerie  
> Participation de la commune pour le feu d'artifice à hauteur de 3400,00 €

> Redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) de 0,35€ du ML (mètre linéaire) sera à payer en cas de travaux de gaz

> Suite aux orages-inondations, un Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place pour visiter les maisons situées en zone inondable avec distribution d'un document avec les n° d'urgence et les consignes à tenir. La réactivité des agents techniques et des élus a permis de réaliser différentes interventions. Aucune évacuation n'a eu lieu.

## Conseil Municipal du 18 juillet 2016

### FINANCES /

>Groupe scolaire :

Versement des subventions de l'état au titre de la DETR (28 683 € pour l'école et 13 157 € pour les logements).

Versement par le département du solde de la subvention pour les logements (11 200 €). Reste à percevoir le solde de la subvention de la région.

>Vestiaires foot :

Accord du préfet pour le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de 10 000 €.

>Maison médicale :

La demande de 23 000 € de subvention au titre du FSIPL a été refusée. Le coût estimatif total des travaux, s'élève à 630 478 € HT. A cela il convient de rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre et la TVA (estimation totale 90 000 €).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux, même sans financement extérieur, afin de préserver des services à la personne de qualité.

>Epicerie :

Le conseil municipal s'engage à demander des devis pour les travaux de réfection de la salle de bain du logement.

### BATIMENTS-VOIRIE /

>Curage fossés :

Suite aux intempéries, décision de nettoyer certains fossés aux endroits suivants :

- La Quellerie : curage des fossés et évacuation de la terre

- L'Etang : curage des fossés sur 50 m

- Petit Luain : installation d'une buse, curage sur 175m et confection d'un talus

-La Vinerie : consolidation du talus

-La Monnerie : consolidation du talus

Un contact a été pris avec l'assurance mais les dégâts sur la voirie ne sont pas couverts.

>Vestiaires foot :

Travaux commencés depuis le 18 juillet 2016. Réunion de chantier tous les mardis à 17h.

>Rue Ronsard :

Réunion de travaux le 20 juillet 2016 à 15h avec l'entreprise VERNAT et les autres partenaires.

Les travaux devraient débuter en septembre 2016.

>Haut-Cornillé :

Le cahier des charges est rédigé. Réponses attendues des entreprises et ouverture des plis pour le 29 juillet 2016. La mairie envisage une réunion publique afin d'expliquer aux riverains la nature des travaux.

>Ponts Romain :

Mme BARTHELEMY, architecte des bâtiments de France est venue visiter le site. Elle accepte la mise en place des travaux d'urgence. C'est l'entreprise HORY CHAUVELIN qui se voit confier le chantier pour un montant de 22 784.48€ HT.

Ces travaux sont éligibles à une aide de la DRAC à hauteur de 20%

Par ailleurs, un arrêté a été pris afin de protéger le site (interdiction d'accéder aux piles du pont, interdiction de faire du feu...). Un panneau est placé sur le site.

### URBANISME /

>Réalisation de trottoirs par le Département sur la RD 943 entre Chambourg/Indre et Loches

Visite de l'ADAC, le 25 juillet 2016 pour étudier les projets possibles sur le site de la poste et sur les maisons attenantes.

### VIE SCOLAIRE /

>Le conseil d'école s'est tenu le 20 juin 2016 : bilan des activités pédagogiques et présentations des projets 2016-2017. 16 élèves de CM2 partent pour le collège. 111 enfants sont à ce jour inscrits pour l'année scolaire 2016-2017.

>Bilan du sondage effectué par les représentants de parents d'élèves : un point négatif : la cantine, la rapidité du service et le bruit.

>Travaux de fermeture de la petite cour terminés.

### VIE ASSOCIATIVE

>Accord du conseil municipal pour le versement à l'association PUZZLE d'une subvention de 2200 € soit 1450€ pour l'année 2016 et 750 € d'aide exceptionnelle pour subvention non versée en 2015.

>Passage du jury de la SHOT pour les maisons fleuries le 6 août 2016 à partir de 11h. 23 maisons sont inscrites.

>La lettre municipale LA CHAMBOURGEOISE sera distribuée le 3 septembre 2016 à 10h dans le bourg et le 5 septembre dans les lieux dits.

### DIVERS /

#### CHIENS ERRANTS

Le local technique ne dispose pas d'installation permettant de recueillir un animal plus de 48h et face à la recrudescence du nombre d'animaux récupérés :

**Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser M le Maire à facturer au propriétaire de l'animal recueilli les frais de capture (40€) et pour signer une convention avec la ville de Loches en cas de non identification de l'animal (Remise de l'animal au chenil de Loches et euthanasie sous 8 jours si le propriétaire ne se manifeste pas)**

#### POSTE ADMINISTRATIF MAIRIE

Suite au passage à 80% d'un agent administratif à la mairie, un poste occasionnel de 14h est ouvert dans un premier temps du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2016. Cela permettra une ouverture quotidienne de la mairie. Par la suite, il faudra voir comment pérenniser cet emploi.

#### LOGEMENTS ECOLE

Un règlement intérieur qui s'applique aux locataires des deux logements situés au-dessus de l'école (entretien des communs, les poubelles...) est adopté.

#### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal a adopté la proposition du préfet par 14 voix pour et une abstention.

Dans la nouvelle communauté de communes, Chambourg/Indre aura toujours 2 représentants.

Il conviendra de rester vigilant sur les nombreuses conséquences de la fusion notamment en matière de fiscalité.

Au 1er janvier 2017 l'ensemble des compétences des communautés restent valables mais par la suite certaines devront être harmonisées. Des questions se posent toujours en ce qui concerne les équipements sportifs et le service jeunesse.

A l'heure où nous  
rédigeons cette lettre, le  
prochain Conseil  
Municipal est prévu le

**lundi 5 septembre 2016  
à 20h00**

# LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

## BIBLIOTHEQUE (ABC)

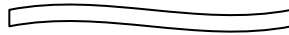
Les bibliothécaires bénévoles de l'Association de Chambourg vous informent des horaires d'ouverture au public :  
**Le lundi de 18h à 19h, le mercredi de 14h30 à 17h, le jeudi de 18h à 19h et le samedi de 10h à 12h.**

Pour la septième année, l'ABC, en collaboration avec l'APE « La Récré », propose aux enfants de 3 à 12 ans de participer au rallye lecture qui se déroulera le dimanche 25 septembre sur le thème du cirque. Les bulletins d'inscriptions seront disponibles à l'école, à la mairie et à la bibliothèque.

L'année 2016 est une date importante pour notre association car elle fête ses 10 ans. Pour cela, elle ouvrira ses portes le 14 octobre de 14h à 17h avec l'intervention d'un écrivain et le 15 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Après un nombre important de dons et d'un manque de place, nous avons décidé d'accepter uniquement les livres de moins de cinq ans. Aussi, nous tenons par ce mot à remercier toutes les personnes pour ces donations.

D. DARDEAU, Présidente



## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Centre de Première Intervention de Chambourg sur Indre a effectué ce jour plus de 120 interventions depuis le début de cette année, notamment de nombreuses interventions dues aux intempéries du début du mois de juin. Face à cet événement nous pensons aux sinistrés et leurs souhaitons bon courage.

Les sapeurs-pompiers de Chambourg sont au nombre de 19 dont 6 femmes. Au 1<sup>er</sup> juillet nous avons eu le plaisir de recruter Mme Savary Vinciane, Mr Meert Hervé et Mr Gasseau Alban. Ils ont commencé leurs formations et nous leur souhaitons la bienvenue.

Notre centre de première intervention intervient en premier appel sur les communes de Chambourg sur Indre, Chédigny, Dolus le Sec et St Quentin sur Indrois.

Cette année la section des jeunes Sapeurs-Pompiers « la Champeigne » s'est encore agrandie avec un effectif de vingt-cinq jeunes, qui viennent tous les samedis après-midi apprendre les bases du métier de sapeurs-pompiers. Sport, secourisme et manœuvres incendie sont au programme.

Le concours de manœuvre départementale s'est déroulé à St Patern Racan, les jeunes sapeurs-pompiers de la Champeigne ont présentés deux équipes qui terminent à la 15<sup>ème</sup> et à la 31<sup>ème</sup> place sur 60 équipes engagées. Le concours d'athlétisme qui s'est déroulé à St Pierre des Corps, l'équipe féminine a remporté de nombreux prix.

Je voudrais remercier les différentes communes qui nous apportent leurs aides financières ou matériels afin de pouvoir entraîner nos jeunes dans les meilleures conditions possibles ainsi que les parents qui nous suivent nombreux lors des différentes compétitions.

Nous passerons en fin d'année vous présenter nos calendriers 2017, nous vous remercions par avance pour votre accueil.

Notre Ste Barbe aura lieu le 26 Novembre, cérémonie place de la mairie.

Régulièrement des sessions de PSC1 (secourisme) sont organisées au centre de secours de Chambourg sur Indre, informations et renseignements sur le site de l'ESS : [www.ess37.fr](http://www.ess37.fr) ou au 06.29.97.23.39.

A. DERRE, Président de l'amicale

## LA GIGUE ECOSSAISE

Du changement à la Gigue, après 8 ans de Présidence, Alan LIVINGSTONE-SMITH, fondateur de la Gigue Ecossoise passe la main, mais reste un membre actif.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 3 juin 2016, Anna SCIBOR-RYLSKI a été élue Présidente de l'Association.

Nos objectifs restent les mêmes, s'initier et pratiquer la danse écossaise en toute décontraction.

Les ateliers reprendront le lundi 12 septembre à Châtillon et le jeudi 15 septembre 2016 à Chambourg de 20h à 21h30, puis tous les quinze jours.

Les débutants (seul ou en couple) sont les bienvenus.

Pour tous renseignements s'adresser à Anna SCIBOR-RYLSKI - 02 47 94 09 92 - anna.sciborrylski@sfr.fr

A.SCIBOR-RYLSKI, Présidente.



## COMITE DES FETES

Déjà la saison estivale terminée; il nous faut préparer la prochaine qui sera je l'espère aussi agréable. Malgré l'état d'urgence de notre pays, comme vous le savez, notre préoccupation avec l'appui de la mairie était d'assurer la sécurité...merci de nous avoir fait confiance.

La saison a commencé par un marché de Noël en association avec l'A.P.E. ; une première réussie compte tenu du nombre d'exposants et de visiteurs.

Pour le prochain marché de Noël des discussions sont en cours. (Nous recherchons toujours des bénévoles pour assurer des tâches logistiques).

Le 12 mars nous avons préparé un repas, fort apprécié, pour la réunion annuelle de Nacel (Idée en campagne, IDEC) en la présence des élus régionaux et départementaux.

Cette année, la brocante s'est déroulée au début du mois d'avril, sous le soleil, sur un lieu qui ne plaisait pas à tous... La prochaine direction du comité devra régler ce problème. Le beau temps nous a permis d'apprécier cet espace plus ouvert plus aéré, avec la satisfaction de voir la foule au rendez-vous.

Le 25 juin, la fête de la musique rencontra un vif succès. La première partie était assurée par un groupe de rock des années 1970 suivie du DJ de Chambourg, et le repas cochon de lait...

Et enfin la fête de l'eau se déroula le 24 juillet sous une nouvelle formule avec des animations dès 14h30. La succession des artistes, du repas, du feu d'artifice, du DJ, eu pour résultat de convenir à nos nombreux visiteurs, et chambourgeois qui n'ont pas vu l'après-midi passer. Les tours de chant des sosies de Mike Brant et Cloclo ont ravi nos spectateurs.

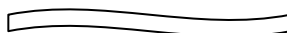
Un remerciement pour tous ceux qui se sont investis au côté du comité des fêtes.

Je remercie tout particulièrement les personnes qui m'ont aidé à préparer ces manifestations tout au long de l'année.

Notre assemblée générale se déroulera le vendredi 07 octobre à 20h00, salle de réunion de la Tuilerie, près de la bibliothèque.

Venez nombreux, la vie de l'association dépend du nombre de bénévoles. Ensemble, nous contribuerons à l'animation de notre commune.

A.Meunier, Président.



## TENNIS CLUB CHAMBOURGEOIS (TCC)

Votre enfant veut pratiquer le TENNIS, le **tennis Club Chambourgeois** organise sa journée porte ouverte le samedi 10 septembre de 15h00 à 18h00 sur les terrains de Chambourg.

Les licences de tennis pour la saison 2016/2017 seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> septembre, pour tout renseignement concernant l'école de tennis et les licences s'adresser à la boulangerie Dreux (02 47 92 50 45) ou auprès de M. Antigny (06 68 18 57 14).

Vous êtes également invités à notre Assemblée Générale le vendredi 16 septembre 2016 à 19h00 à la maison des sports.

F. ANTIGNY, Président.

## RANDO APEC CHAMBOURG 37

### La Randonnée Pédestre... un loisir, un sport.....

Notre randonnée de printemps s'est déroulée, par une belle journée .Les chemins de Chambourg, Chédigny et forêt de Loches ont accueillis 220 marcheurs enthousiasmés...

Le week-end du 17-18 et 19 Juin : sortie du club au Lac de Vassivière, qui clôture notre saison sportive avant les vacances et qui a été très appréciée...Nombreux sentiers verdoyants, un peu vallonnés, bordés de ruisseaux, dans une magnifique forêt de pins où la mousse omniprésente recouvre le sol.....Une balade commentée en bateau ( et en pédalos ) sur ce grand lac du Limousin clôture notre séjour....

La reprise de Septembre débutera par une sortie rando club à Chauvigny, cité médiévale et vélo-rail sont programmés...

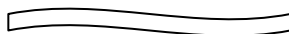
Début Octobre, la M.F.R. du lochois avec ses élèves organise une randonnée pédestre ouverte à tous, de 8 et 12 km, dans Loches et ses communes voisines...Rando Apec a été sollicité pour encadrer ces deux parcours...Cette manifestation a pour but de « récolter » de l'argent afin d'offrir à ces jeunes un voyage...

Le Samedi 22 Octobre, à Loches, est organisée la « Journée Octobre Rose – cancer du sein ». Lors de cette manifestation et avec le concours de l'hôpital Bretonneau , la ville de Loches, du Comité Départemental de randonnée et de Rando Apec, diverses attractions dont une randonnée guidée et commentée, sont prévues....

Date à retenir également : Dimanche 13 Novembre 2016 - Randonnée d'Automne ouverte à Tous....

**Septembre !....l'automne approche.....Avec Rando Apec, venez parcourir la campagne, les forêts.....Bénéfique pour votre santé.....**

M. DUBOIS, Présidente



## REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE (RCVI)

Bilan très positif pour le club de football, nous terminons la saison 2015/2016 à la porte de l'élite départementale pour l'équipe 1 senior. Une défaite à trois journées de la fin nous prive de l'accession en Première Division. Nos équipes 2 et 3 n'ont pas démeritées, mais la compétition est rude et pour se maintenir il faut être régulier tout au long de la saison. C'est ce qui nous a manqué. Mais heureusement suite au désistement d'un club, notre équipe 2 a été repêchée en Troisième Division.

Merci aux coachs Damien Couraud, Michaël Marquet et William Boisseau et à leurs assistants pour leur disponibilité et leur investissement au sein du RCVI.

Pour nos jeunes, c'est aussi la rentrée du foot, des éducateurs formés et compétents seront là pour accueillir vos enfants.

Le projet de réhabilitation des vestiaires de football de Chambourg est finalisé, fin des travaux programmé pour fin septembre. Nous allons pouvoir accueillir dans de meilleures conditions les équipes adverses.

Ami sportif, rejoignez la communauté RCVI, un club convivial et des dirigeants dévoués à la cause du football amateur. Nous vous attendons nombreux pour encourager nos équipes.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur notre site internet : [www.rcvi.footeo.com](http://www.rcvi.footeo.com)

R. CREPIN, Président.

# INFORMATIONS DIVERSES

## VOTRE DÉCHÈTERIE A DÉMÉNAGÉ

Après plusieurs mois de travaux dans la zone d'activités Loches-Vauzelle, la nouvelle déchèterie a ouvert ses portes le mardi 21 juin 2016 à 14h. Celle-ci est située dans la rue Georges Pompidou (entre les sites France Bonhomme et Zodiac Aerospace), et est accessible depuis la rocade de Loches.

La déchèterie de La Baillaudière à Chanceaux-près-Loches étant devenue trop petite au regard de sa fréquentation et du flux de déchets à valoriser, celle-ci a fermé ses portes le samedi 18 juin à 18h.

Seule la déchèterie est concernée par ce déménagement, le site de la COVED demeure à Chanceaux-près-Loches.

Avec 5000 m<sup>2</sup> de terrain soit près du double du site de la Baillaudière, la déchèterie propose une signalétique adaptée et plus de bennes aux usagers afin de faciliter le tri et les rotations.

En plus des déchets déjà acceptés à La Baillaudière, la déchèterie de Vauzelle met à disposition une benne « plastiques rigides » afin de valoriser certains plastiques (arrosiers, poubelles, seaux, jeux de sable...).

On y trouve également une benne pour le bois non traité et non peint (cagettes, planches, palettes).

Un bâtiment équipé de 220 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques abrite les DEEE (déchets électriques et électroniques), les DDS (issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardin comme les peintures ou les produits phytosanitaires), ainsi que les différents bacs de collecte et composteurs.

Les usagers peuvent plus facilement récupérer leur commande.

### Les nouveaux horaires :

#### **Déchèterie de Vauzelle à Loches, ouverte du lundi au samedi**

De 9h à 12h30 et de 14h à 18h (du 01/04 au 30/09)

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h (du 01/10 au 31/03)

ATTENTION : Fermeture le mardi matin

#### **Déchèterie du Bois Joly à Tauxigny, ouverte mercredi, vendredi et samedi**

De 9h à 12h30 et de 14h à 18h (du 01/04 au 30/09)

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h (du 01/10 au 31/03)

Les usagers ne peuvent plus accéder aux déchèteries 15 minutes avant la fermeture.

Le volume des déchets apportés est limité à 2m<sup>3</sup> par jour.

Pour pouvoir accéder aux déchèteries, **les usagers doivent se munir de leur carte d'accès**. Celle-ci vous est délivrée gratuitement sur place, sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

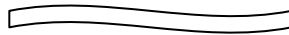
# INFORMATIONS DIVERSES

## HORAIRES DES NUISANCES SONORES

En application de la loi n° 92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit, et de l'article L.2 du Code de la santé publique, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses, débroussailleuses, scies, tailles haies, etc...) pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- **En semaine** : Uniquement de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**.
- **Le samedi** : Uniquement de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**.
- **Dimanche et jours fériés** : Uniquement de **10h00 à 12h00**.

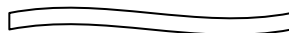
*Et n'oubliez pas que le respect des règles de courtoisie et de civisme contribue à entretenir la qualité des relations avec vos voisins.*



## BRULAGES INTERDITS

Selon circulaire du 18 novembre 2011, les brûlages à l'air libre des déchets verts sont interdits toute l'année.

Nous vous rappelons que la déchèterie de Vauzelle située à Loches est destinée à recevoir vos déchets végétaux.



## ELAGAGE ET PLANTATION DES ARBRES

**Règles générales en matière de plantation d'arbres** (Sauf règlement intérieur plus restrictif sur arrêté municipal):

- Un arbre qui dépassera les 2 mètres de hauteur doit être planté à plus de 2 m de la limite séparative des propriétés.
- Un arbre qui ne dépassera pas les 2 mètres de hauteur peut être planté à 0,50 m de la limite séparative des propriétés.

**Élagage des arbres** : force est de constater que de nombreux arbres plantés en bordure des voies publiques ne sont pas élagués régulièrement. Ces arbres peuvent de surcroît générer des nuisances en terme de visibilité, donc de sécurité.

Les arbres ne doivent pas dépasser la limite séparative, propriété privée-voie publique, que ce soit dans le bourg, dans les hameaux ou le long des voies départementales ou communales,

**C'est pourquoi, les propriétaires concernés sont invités à procéder, dès l'automne, à l'élagage de tous les arbres qui empiètent sur la voie publique.** Je vous précise, que vous pouvez broyer les déchets issus de la taille ou les transporter à la déchèterie.



# INFORMATIONS DIVERSES

## AIDE AU PASSAGE A LA TNT

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), **90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.**

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place **une aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- **120 €** pour une **adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,**
- **250 €** pour un **changement de mode de réception.**

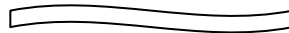
Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de **500 €**.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par **une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.**

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur [le site www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.



## ANIMAUX ERRANTS

Face à la recrudescence du nombre d'animaux récupérés par les agents municipaux, le Conseil Municipal, en date du 18 juillet 2016 a décidé de facturer au propriétaire de l'animal les frais de capture. Ces frais s'élèvent à 40 €.

Dans le même temps, une convention avec la Ville de Loches en cas de non identification de l'animal a été signée pour la remise de l'animal au chenil de Loches et l'euthanasie sous 8 jours si le propriétaire ne se manifeste pas.

Un arrêté municipal a été pris et précise notamment que, **tout chien sur la voie publique doit être tenu en laisse.** Dans le cas contraire, le chien est susceptible d'être capturé.

## DATES A RETENIR

Samedi 10 septembre 2016	Journée Portes-ouvertes du TCC (Tennis)
Vendredi 16 septembre 2016	Assemblée Générale du TCC (Tennis)
Vendredi 23 septembre 2016	Assemblée Générale de l'APE La Récré
Dimanche 25 septembre 2016	Rallye-lecture de l'APE La Récré et de l'ABC (Bibliothèque)
Samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2016	Diner dansant de la SBC (Pétanque) à Genillé
Samedi 1 <sup>er</sup> octobre 2016	Loto du RCVI (Football)
Vendredi 7 octobre 2016	Assemblée générale du Comité des Fêtes
Samedi 15 octobre 2016	Portes-ouvertes de la bibliothèque
Samedi 22 octobre 2016	Soirée dansante du RCVI (Football)
Vendredi 11 novembre 2016	Cérémonie commémorative
Dimanche 13 novembre 2016	Randonnée d'Automne de la Rando APEC
Samedi 26 novembre 2016	Sainte-Barbe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

